

CHRONIQUE DU MOIS D ' A O U T 1 9 5 3

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le 9 août 1953 a eu lieu l'inauguration et la mise en marche de la nouvelle cimenterie de Bizerte appartenant à la Société des Ciments Portland de Bizerte.

C'est le 15 août 1951 que commencèrent les travaux exécutés par quatre entreprises françaises réunies : Boussiron, Chauffour-Dumez, S.A.T.P.A.N. et Fourré et Rhodes. Cette dernière entreprise assura l'étude et la direction de ceux-ci.

Le mauvais terrain nécessita le battage de 1.080 pieux qui, placés bout à bout, représenteraient une longueur de 10 km. et que deux « sonnettes » à vapeur enfoncèrent en 6 mois.

La construction des massifs supportant le four rotatif commença le 1^{er} novembre 1951; celle des superstructures des bâtiments de l'usine le 15 mars 1952. Au 30 novembre 1952 l'ensemble des constructions était terminé, sauf le bâtiment de l'homogénéisation qui fut achevé le 15 mai 1953 et là où l'on ne voyait autrefois qu'un terrain broussailleux et une vase stagnante, se sont élevés des halls de 25 m. de haut et un bâtiment d'homogénéisation qui domine de 30 m. cet ensemble industriel.

L'ouvrage a absorbé 1.200.000 heures d'ouvriers, 4.300 tonnes de ciment, 1.200 tonnes d'acier pour béton armé, 8.000 m³ de sable, 12.000 m³ de gravier et 800 m³ de coffrage pour la mise en place de 12.500 m³ de béton armé.

Pendant ces travaux, la baie de Sebra, où est installée la cimenterie, était draguée, un quai en eau profonde construit, l'eau et l'électricité amenées, une carrière aménagée. La Société des Ciments Portland de Bizerte, avec une rapidité qui parut à beaucoup surprenante, procédait au montage du matériel à mesure que les travaux du génie avançaient, de sorte qu'en ce milieu de l'été 1953 la production a pu démarrer. Elle ne pourra atteindre cependant sa cadence prévue de 4 à 500 tonnes par jour que vers le début de l'automne, car il faut tenir compte des délais de mise au point nécessaires.

Mais elle se trouvera alors à même, avec son quai d'embarquement bénéficiant d'une mécanisation totale, à quelques dizaines de mètres de ses silos, de profiter d'une excellente situation pour la production, la vente et l'expédition de son ciment dont une

partie pourra être exportée afin d'approvisionner les marchés extérieurs du bassin méditerranéen.

Lors de l'inauguration, S.E. Taieb Belkhiria, Ministre d'Etat, Administrateur de la Société des Ciments Portland de Bizerte, s'approcha du tableau de commandes auquel des rangées de petites lampes vertes donnaient un air mystérieux. Il appuya sur un bouton et instantanément le four d'acier long de 122 mètres se mit à tourner lentement. Puis on remit à une fillette, fille du Directeur de la cimenterie, une tringle de fer terminée par une mèche d'étoupe. Elle trempa la mèche dans du mazout, on l'enflamma, la mèche fut approchée de l'orifice des brûleurs placés à la gueule du four et des flammes longues de plusieurs dizaines de mètres jaillirent.

La cimenterie de Bizerte venait de commencer à fonctionner.

Sous la conduite de techniciens, les officiels parmi lesquels on reconnaissait le Vice-Amiral Jozan, Commandant la Marine en Tunisie, M. Stablo, Contrôleur Civil de Bizerte, Si Belhassen Daoud, Caïd de Bizerte et de nombreuses autres personnalités, visitèrent la vaste installation, en partant du laboratoire et passant de la rampe d'accès des camions, qui transportent les matériaux de la carrière, aux concasseurs, aux broyeurs des pierres « crues », au séchoir, au four, au hall de stockage où l'on vit les premières boulettes de « clinker » encore toutes chaudes, à l'ensachage et à l'ap-pontement.

La visite se termina au poste de haute tension où M. Lindenmeyer, Président du Conseil d'administration de la Société, offrit à ses invités un champagne d'honneur.

LA VIE FINANCIÈRE

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, la commercialisation des céréales s'élève jusqu'au 20 août 1953 à :

Blés durs	316.344 qx, 98
Blés tendres	127.914 qx, 77
Orges	77.710 qx, 70

Comme pour le mois de juillet, la commercialisation par les centres d'achat est loin de correspondre aux prévisions établies au début de la campagne. Une légère reprise paraît apparente à l'heure actuelle. De nombreux producteurs tout particulièrement parmi les petits et les moyens ont vendu directement aux populations du Centre et du Sud, qui ont effectué des achats très importants. Il y a lieu de considérer que la moyenne des rendements s'est révélée déficitaire. D'autre part les dégâts occasionnés par la grêle, dans la région des Hauts Plateaux (Caïdats des Ouled Ayar, Tadjerouine, Thala, Le Kef) dont les producteurs vendaient en général la majorité de leur récolte aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, constituent un des facteurs de la diminution de la commercialisation.

Les comités des sections locales reçoivent à l'heure actuelle les déclarations de prêts de semences. Les opérations seront terminées vers le 15 septembre 1953 pour l'ensemble des Caïdats du Centre et du Sud. Les approvisionnements en céréales de semences dans ces régions sont actuellement en cours et seront terminés avant fin septembre.

L'activité des Groupements Coopératifs de Motoculture s'est partout maintenue, la forte pluviométrie de cette année nécessitant des recroisements rapides, et incitant les agriculteurs à augmenter les surfaces qu'ils comptent semer à l'automne. Plusieurs demandes de création de Centres de Motoculture ont été reçues au cours de ce mois.

Dans le Centre et le Sud également, l'ouverture de nouveaux chantiers est envisagée à la demande des autorités locales; les chantiers déjà existants n'ont eux-mêmes connu aucun ralentissement, bien au contraire.

* * *

Durant le même mois l'activité de l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières a été très réduite. Toutefois la tendance générale du marché est restée soutenue. Il est à noter une certaine activité aux groupes des sociétés concessionnaires et des Valeurs Industrielles. Par contre, les valeurs agricoles ont été complètement délaissées.

Le montant des capitaux échangés au cours du mois d'août a atteint 9.349.518 francs contre 51.733.836 frs pendant le mois précédent.

Le marché de l'or a été très calme et la tendance est restée orientée vers la baisse. Les échanges ont été peu nombreux et le montant des capitaux échangés s'est élevé à 390.750 frs.

LA VIE SOCIALE

I. — ACTIVITES SYNDICALES

1° A l'échelon professionnel, plusieurs syndicats ouvriers ont mené au cours du mois d'août, des campagnes revendicatives d'une certaine ampleur. L'action des centrales, dans le même temps, est restée relativement discrète. On notera seulement, le 9 août, une réunion des Cadres de l'Union Générale Tunisienne du Travail, suivie d'une confirmation des positions déjà prises par cette organisation sur diverses questions d'ensemble, notamment celle des salaires. D'une manière générale d'ailleurs, les syndicats continuent à réclamer le rajustement des rémunérations ouvrières. Les dernières données statistiques connues ne révèlent cependant aucune modification sensible du coût de la vie depuis le printemps : l'indice officiel des prix de détail, à Tunis, s'établit à 2.310 en juillet (base 100 en 1940) contre 2.298 en juin, 2.303 en mai, 2.399 en février et 2.265, en moyenne, au cours de l'année 1952.

2° Le personnel des entreprises concessionnaires de production, de transport et de distribution d'eau, de gaz et d'électricité s'est mis en grève le 27 août, pour une durée de 24 heures. Les syndicats intéressés n'ayant pas tous adhéré à ce mouvement, l'arrêt du travail n'a été que partiel. Les transports urbains par tramways et trolleybus ont connu quelques défaillances. La distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité a été assurée normalement, mises à part quelques interruptions momentanées du courant électrique dans la banlieue de Tunis et dans certaines localités de l'Intérieur. Les pouvoirs publics s'emploient au règlement de la question qui est à l'origine du conflit, savoir la révision du système de rémunération des travailleurs en cause.

3° Dans les administrations publiques, les manifestations de solidarité à l'égard des fonctionnaires de la Métropole, ont conservé un caractère symbolique : il n'y a pas eu d'arrêts du travail, d'importance notable.

II. — LEGISLATION ET REGLEMENTATION

1° Inspection du Travail. Le Journal Officiel du 11 août a publié un décret du 6 août relatif à l'inspection du travail.

Ce texte a pour objet de définir :

— d'une part, les attributions respectives des diverses administrations publiques ou organismes chargés à un titre quelconque du contrôle de l'application de la législation ouvrière dans le commerce, l'industrie et les professions libérales (Ministère du Travail, Autorités Militaires, Direction des Travaux Publics, Office Tunisien des Postes, Télégraphes et Téléphones, Chambres de discipline);

— d'autre part, les droits, devoirs et charges des agents appelés à exercer cette inspection (droit d'entrée dans les établissements, droit de communication des documents dont la tenue est prescrite par la législation du travail, constatation des infractions par procès-verbaux faisant foi jusqu'à preuve du contraire, interdiction de révéler les secrets de fabrication ou procédés d'exploitation, établissement de rapports annuels).

Ces dispositions se substituent à celles des décrets des 15 juin 1910 et 23 août 1934 qui ne correspondaient plus à la structure administrative du pays ni à l'organisation interne des différents corps de contrôle.

Elles donnent enfin à l'inspection du travail qui existe en Tunisie depuis plus de quarante ans, un statut juridique rénové qui la rattache sans ambiguïté, conformément à un vœu exprimé par l'Organisation Internationale du Travail, aux pouvoirs centraux.

2° Retraite des cheminots. Un arrêté commun du Directeur des Finances et du Directeur des Travaux Publics, en date du 30 juillet

et publié le 28 août, a autorisé la péréquation des pensions servies aux anciens agents des chemins de fer, tributaires des règlements de retraites des 1^{er} mars 1880 et 1^{er} janvier 1891.

III. — INFORMATIONS DIVERSES

Emission radiophonique d'intérêt social. Sur les antennes de la radiodiffusion française en Tunisie, le Ministère du Travail diffuse une émission dominicale, au cours de laquelle sont exposées des questions d'ordre général à l'intention des travailleurs et des employeurs et des chroniques relatives à la prévention des accidents du travail et du placement.

L'émission en langue arabe a lieu actuellement à 7 h. 55, l'émission en langue française, à l'occasion du journal parlé de midi.

Les causeries des trois derniers mois ont porté notamment sur : l'assurance obligatoire contre les risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles (commentaire du décret du 24 juillet 1952 applicable à compter du 1^{er} juillet 1953); les jours fériés; le délai-congé; la formation professionnelle des adultes vue par les chefs d'entreprise; l'immigration des travailleurs (commentaire du décret du 2 juillet 1953); l'emploi des aveugles dans les centraux téléphoniques; le certificat de travail.

En ce qui concerne la prévention des accidents du travail, l'attention des travailleurs et des chefs d'entreprise a été attirée sur les dangers causés par les chûtes d'objets, les échafaudages défectueux, les manutentions, les courants électriques. L'exposé est fait soit sous forme de conseils, soit par la relation d'un accident qui aurait pu être évité.

L'annonce des offres d'emploi non satisfaites termine chaque émission.